

M. Thierry GUIMBAUD
Directeur Général
Voies Navigables de France

Béthune, le 24 avril 2023

Objet : Préavis de grève du 1^{er} mai au 31 mai 2023 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Monsieur le Directeur Général,

Dans la continuité de nos précédents préavis de grève, **la CFDT-VNF** vous informe **déposer un préavis de grève du 1^{er} mai au 31 mai 2023** ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Depuis 3 mois, cette réforme des retraites, injustifiée, brutale et injuste, génère à juste titre un rejet toujours aussi massif. Promulguer la loi immédiatement après l'avis du Conseil constitutionnel apparaît comme une ultime provocation, le président de la République décidant d'écarter le seul choix de sagesse et d'apaisement : revenir devant le Parlement pour une nouvelle délibération comme le prévoit l'article 10 de la Constitution sur les bases d'une concertation centrée sur les questions du travail.

La CFDT-VNF vous prie en conséquence de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève reconductible à compter de la journée du 1er mai 2023 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agent.es travaillant en horaires décalés, jusqu'au 31 mai 2023 inclus.

Nous vous demandons de bien vouloir rappeler à la hiérarchie qu'une journée de grève s'entend pour une durée de 24h et couvre les agents qui commencent ou terminent leur vacation de travail au cours de cette journée.

Nous vous remercions de continuer de veiller à ce que les recours aux maintiens dans l'emploi portent uniquement sur la sécurité des personnes et des biens c'est-à-dire aux missions de surveillance et à la GH, notamment pour les personnels qui se déclarent grévistes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT-VNF
Le Secrétaire général et
Délégué syndical
Rudy DELEURENCE